

Exercice 1989 - Service Communication - Virement de crédit

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Un crédit de 160 000 F avait été prévu initialement au BP 1989 au chapitre 940.241 article 657 pour «sponsorer» les opérations de promotion entreprises par les élèves ingénieurs de l'ENSMM.

Une somme de 13 000 F n'a pas été engagée et pourrait permettre le financement d'une opération de communication dans «l'évènementiel», guide national des événements dans les villes, départements et régions, dans lequel la Ville présentera Micronora 1990 et le Festival de Musique.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser à cet effet un virement interne de cette somme de l'article 657 à l'article 645 (autres prestations de services au bénéfice de tiers).

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, adopte la proposition du Rapporteur.